

plus véritablement roi que le conquérant qu'il allait sacrer. C'est alors que le doux Pontife adressa à ce jeune homme, qui se tenait debout à côté de la foule age nouillée, ces mots touchants que l'on connaît: "Jeune homme, la bénédiction d'un vieillard ne fait jamais de mal." Et nous, nous disons: La bénédiction du Pape est utile et salutaire au monde. Un jour viendra où l'on sentira le besoin d'entendre encore la voix bénissante du Pontife et de rendre à sa parole sa pleine liberté.—*Journal de Rome.*

*Nouvelle loi sur l'instruction primaire en France.*—Après la passation de cette loi inique s'attaquant au droit le plus sacré des chefs de famille, en leur enlevant le privilège d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques, les membres de la minorité de la Chambre Française ont chargé Mgr Freppel de rédiger une protestation commune, pour examiner l'attitude qu'il convenait de prendre et de conseiller aux pères de famille en présence de cette nouvelle loi.

Mgr Freppel se rendant à ce vœu, a écrit et fait approuver par ses collègues de la Chambre, la protestation suivante:

"Les membres soussignés de la Chambre des députés, regrettant de n'avoir pas eu l'occasion de renouveler les protestations déjà faites dans la précédente législature et s'associant aux sentiments qui viennent d'être si noblement exprimés au Sénat, regarde comme un devoir de faire devant le pays, au nom des populations dont ils sont chargés de défendre les intérêts, la déclaration suivante:

"1o. Ils déclarent que la loi du 28 mars sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque est contraire à la liberté religieuse et aux droits des pères de famille, blessante pour la dignité des citoyens français et de nature à amener les conséquences les plus funestes pour l'avenir du pays.

"2o. Ils pensent que tous les bons citoyens devront unir leurs efforts pour conjurer les résultats déplora- bles d'une loi qui, dans un pays chrétien, sépare complètement l'instruction de l'éducation chrétienne.

"3o. En conséquence, ils estiment qu'en déclarant s'il entend faire donner à ses enfants l'instruction dans une école publique, tout père de famille devra demander en même temps que les enfants reçoivent l'école l'instruction et l'éducation religieuses.

"4o. Ils rappellent que si les crucifix ou autres emblèmes religieux venaient à être enlevés des écoles, ce serait un devoir pour les habitants des communes de protester énergiquement pour qu'ils y fussent replacés afin d'assurer le respect dû à la foi des populations.

"5o. Ils ont trop de confiance dans les sentiments d'honneur et de légitime fierté qui animent leurs concitoyens pour ne pas penser qu'aucune intimidation et qu'aucune vexation ne les feraient reculer devant l'accomplissement de leur devoir, dans le cas où il serait donné à l'école un enseignement qui pourrait blesser la foi des enfants, et ils s'engagent à prêter leur appui à toute défense légitime contre l'arbitraire.

"6o. Ils réservent, d'ailleurs, de demander en temps utile l'abrogation de cette loi qu'ils considèrent comme un malheur pour la France."

*La lèpre au Canada.*—Au rapport annuel du ministre de l'agriculture de la Puissance du Canada, qui

vient d'être soumis au parlement à Ottawa, était joint un exposé par un médecin inspecteur, de la condition du lazaret de Tracadie, Nouveau-Brunswick. Le 31 décembre il y avait dans cet établissement vingt-deux patients, dont huit du sexe masculin et quatorze du sexe féminin, représentant dans toutes ses phases la monstrueuse maladie dite "éléphantiasis grecque."

Dans le cours de l'année il n'y a eu qu'un décès au lazaret, et le nombre des admissions nouvelles a été de sept.

Parmi les patients reçus en 1874, il y avait une petite fille de 9 ans que deux médecins avaient certifié être atteinte d'éléphantiasis. Peu de temps après son arrivée elle fut visitée par le Dr Taché, délégué du ministre de l'agriculture, qui reconnut que sa maladie n'était pas la lèpre, mais le *lupus*. Toutefois, comme elle n'avait ni parents ni amis on la laissa à l'hôpital et on continua à la traiter comme lèpreuse. Chose étrange, elle a recouvré graduellement la santé, mais on ignore si c'est à cause ou en dépit du traitement.

On croit qu'en dehors du lazaret il n'existe que quatre personnes affligées de la lèpre. Le nombre des cas va diminuant d'une manière continue, quoique lente, et il y a lieu d'espérer qu'avant beaucoup d'années, cette maladie hideuse aura entièrement disparu de la province.

Les Sœurs de charité, qui ont la direction du lazaret, combient de soins ces infortunées créatures, que le monde a rejetées pour toujours, et s'ingénient à leur rendre l'existence aussi supportable que possible.

Les malades qui ne sont encore qu'à la première période, peuvent se livrer à de légers travaux, mais ceux chez qui le mal a pris plus de développement sont incapables de rien faire. Malgré tous les soins pris pour assurer leur bien-être matériel un morne désespoir est empreint sur leurs visages.

*Conférences agricoles.*—En faisant donner dans les paroisses qui en font la demande des conférences agricoles, le Gouvernement a prouvé l'intérêt qu'il prend au bonheur du peuple, et particulièrement des cultivateurs. Les bonnes récoltes font la fortune d'un pays, et quelques mauvaises récoltes suffisent pour amener la ruine et la désolation, non seulement dans les campagnes, mais même dans les villes.

Les paroisses de Ste-Hénédine et de Ste-Clair ont voulu profiter de cet avantage, en invitant M. B. Lippens à donner à chacune d'elles une conférence.

Le sujet choisi pour la paroisse de Ste-Hénédine a fait connaître les moyens pratiques pris par les meilleurs cultivateurs pour produire la plus grande somme possible d'engrais en vue de fertiliser la terre et pour les conserver le mieux possible.

Les cultivateurs si pratiques et si intelligents de Ste-Hénédine ont témoigné à M. Lippens combien ils étaient satisfaits des suggestions qu'il leur a faites, et plusieurs se sont retirés avec la ferme détermination de mettre en pratique les procédés qui font tous les jours la fortune des bons cultivateurs.

A Ste-Clair, M. Lippens a choisi pour sujet de sa conférence l'alimentation du bétail. Il a traité son sujet au point de vue théorique et pratique. Il eût été difficile de dire de meilleures choses sur ce sujet et de les dire mieux. Le conférencier a prouvé combien il attache d'importance à intéresser son auditoire et à